

Procès-verbal CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 JUILLET 2020

Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : Samedi 4 juillet 2020

Présents (28) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET (18h45)- Jean FONTAINE- Annette BORDON- Alain ROGER- Belgin CETIN- André THIMJO – Delphine CHATRIAN- Clément VALENTIN- Nadejda HANDZIEV- Jean-Yves DEMELUN- Vanessa TOURNIER- Rémi KLEIN-Maurice SADZOT- Céline SICOLI – Romain BONNET- Claire METRAL- Patrick AMADEI-Ludovic PICHON- Liliane DUVAL- Taouffig DOUS- Véronique NAUMOVIC- Renée TRACHEZ-GICQUEL- Bruno VALENTIN-

André PASTERIS-Fabrice DUGERDIL-Marie-Charlotte AUBRY- Jacques SARTELET

Absents représentés (5) :

Véronique VIZET donne pouvoir à Jean FONTAINE
Ludwig BIANCHIN-donne pouvoir à Alain ROGER
LE NAVENAN Aurélie donne pouvoir à Raphaël CASTERA
Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à André PASTERIS
Olivier DORE donne pouvoir à André PASTERIS

Absents : ()

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Belgin CETIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00 procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées.

Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, les élus présents peuvent avoir jusqu'à 2 pouvoirs ; de plus, les pouvoirs sont comptabilisés pour calculer le quorum.

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil municipal, Monsieur le Maire signale une erreur concernant la délibération DEL2020-68 et la liste de suppléants « Réussir pour Passy » figurant dans les notes de synthèses transmises aux élus. Madame GROSSET Lisa ne peut y figurer car elle est automatiquement grand électeur en remplacement de Monsieur SADZOT, qui, ayant la nationalité belge, ne peut voter. Madame Cécile LUGRIN est donc ajoutée comme suppléante.

Monsieur le Maire annonce ensuite que la délibération DEL2020-34 est supprimée, le mode de versement de l'indemnité de fonction du Receveur Municipal ayant été modifié (c'est maintenant directement l'Etat et plus les collectivités) et ne nécessitant donc plus un vote par délibération.

AFFAIRES GENERALES

01 / DEL2020-67 : Approbation du procès-verbal - Conseil municipal du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire s'assure que tous les Conseillers Municipaux ont reçu le compte rendu du Conseil Municipal, sollicite les observations ou modifications le cas échéant, et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal approuve le contenu à l'unanimité sans observation.

CONSEIL MUNICIPAL

02 / DEL2020-68 : Elections des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que ce conseil est convoqué par décret du premier ministre en date du juillet 2020.

Il précise les conditions de la présente délibération relative à l'élection des délégués suppléants, en vue de l'élection des sénateurs. Conformément aux dispositions de la circulaire du 30 juin 2020, Monsieur le Maire rappelle que l'élection a lieu sans débat et demande que les dernières listes de candidats soient immédiatement déposées.

2 listes sont enregistrées :

- Réussir pour Passy
- PassyPassion

Monsieur le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux deux représentants les plus jeunes et aux deux conseillers les plus âgés de constituer avec lui le bureau électoral.

Après le vote et dépouillement, les délégués suivants sont proclamés, à la proportionnelle à la plus forte moyenne :

Liste REUSSIR POUR PASSY : (26 suffrages exprimés) = 9 suppléants élus

Jean-Pierre MORIN
Anne-Marie FONTAINE
Gaël ARMAND
Pauline THERRIAZ
Jean-Paul ASSIER
Xavier POGNANT
Gilles THERRIAZ
Godefroy de MAUPEOU
Cécile LUGRIN

Liste PASSYPASSION : (6 suffrages exprimés) = 0 suppléant élu

SARTELET Jacques
USEGLIO Sandy
BONNETON Alexandre
PARCEVAUX Cédrine
VEYRAT Thierry
RIVIERA Hélène
DUPERRAY Ludovic
BERGAMELLI Sandra
MOSCA Laurent

Bulletins blancs : 0

03 /DEL2020-69 : Élection des représentants de la municipalité de Passy au SISE

Concernant le SISE Monsieur le Maire propose la désignation de Mme CETIN Belgin, Mme REBET Christèle, M. SADZOT Maurice en qualité de titulaires et M FONTAINE en qualité de suppléant.
Il indique que la candidature d'André PASTERIS est également proposée en tant que suppléant, s'agissant d'un domaine qu'il connaît bien.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter, après s'être assuré de l'accord unanime de l'Assemblée pour un vote à main levée.

La « liste » corrigée proposée est élue à l'unanimité avec Mme CETIN, Mme REBET et M SADZOT comme titulaires et M PASTERIS comme suppléant.

04 /DEL2020-70 : Élection des représentants de la municipalité de Passy au SYANE

Concernant le SYANE, Monsieur le Maire présente les candidatures déjà enregistrées de MM. FONTAINE Jean, DOUS Taoufffig, DEMELUN Jean-Yves.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter, après s'être assuré de l'accord unanime de l'Assemblée pour un vote à main levée.

La « liste » proposée est élue à la majorité avec 6 abstentions (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.SARTELET-J.BERRUEX-O.DORE-MC.AUBRY).

05 /DEL2020-71 : Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants à la Commission d'appels d'offres et à la Commission de Délégation de Service Public

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**UNANIMITE**,

- ✓ **APPROUVE** la création d'une commission d'appel d'offre et d'une commission de délégation de service public.
- ✓ **APPROUVE** l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.
- ✓ **FIXE** au 15 juillet 2020 à 17h00 la date limite de dépôt des listes à la mairie de Passy 74190 ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

06 / DEL2020-72 : Fixation du nombre des membres au Conseil d'administration du CCAS

Il a été proposé dans les notes de synthèse que **5 membres** soient désignés.

Monsieur le maire précise en outre qu'une procédure visant à désigner les représentants extérieurs au conseil municipal, en nombre égal, a été engagée auprès des associations représentatives.

Le Conseil municipal approuve cette question à l'unanimité.

07 / DEL2020-73 : Election des membres du conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS

Pour l'élection des membres du conseil municipal (5) au conseil d'administration du CCAS, Pierre-Olivier CARRA rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire présente les listes proposées au vote du conseil municipal et propose de passer au vote. Il s'assure préalablement que le conseil accepte, à l'unanimité, le vote à main levée.

Pierre-Olivier CARRA indique que le calcul obtenu porte à 4 membres la liste Réussir pour Passy et un membre pour la liste « Passy Passion ». Le siège de Madame Renée TRACHEZ-GICQUEL est donc supprimé et remplacé par Monsieur André PASTERIS ; il est alors sollicité que Madame Marie-Charlotte AUBRY occupe ce siège.

Sont élus, à l'unanimité, sur la liste unique : HANDZHIEV Nadejda, SICOLI Céline, AMADEI Patrick, ROGER Alain, AUBRY Marie-Charlotte.

08 / DEL2020-74 : Création et composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des membres des commissions municipales. Elles seront chargées de l'étude de projet et seront composées de telle sorte que les différentes tendances de l'assemblée municipale soient représentées.

Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale majoritaire a souhaité renommer les commissions afin que cela corresponde bien au travail mené par les élus.

Les commissions sont désignées **à l'unanimité**.

Pour les commissions :

- Proximité-Démocratie participative, aucun membre n'ayant été proposé par le groupe d'opposition, Monsieur le Maire demande une confirmation. André PASTERIS explique alors que son équipe ne possédait pas toutes les informations nécessaires et après avoir pris connaissance du contenu de cette commission, propose Madame Marie-Charlotte AUBRY. Cette candidature est enregistrée.
- Culture et Patrimoine, Monsieur Jacques SARTELET est ajouté à la composition.
- Solidarités, Madame Marie-Charlotte AUBRY est ajoutée. Monsieur André THIMJO signale que Monsieur Alain DUFOUR souhaite prendre part à la commission extérieure du CCAS pour la société AZETA
- Services publics locaux, la candidature de Monsieur Fabrice DUGERDIL est enregistrée.

		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Vice-présidente	Belgin CETIN	
Membres (9)	André THIMJO Jean FONTAINE Véronique VIZET Bruno VALENTIN Annette BORDON Patrick AMADEÏ Ludovic PICHON	Fabrice DUGERDIL

		ECONOMIE – TOURISME
Vice-président	André THIMJO	
Membres (9)	Patrick AMADEÏ Clément VALENTIN Claire METRAL Romain BONNET Belgin CETIN Bruno VALENTIN Vanessa TOURNIER	Jocelyne BERRUEX

		FINANCES
Vice-président	Alain ROGER	
Membres (7)	André THIMJO Jean FONTAINE Christèle REBET Belgin CETIN Claire METRAL	Olivier DORE

		DEVELOPPEMENT DURABLE/RESSOURCES NATURELLES
Vice-présidente	Christèle REBET	
Membres (10)	Maurice SADZOT Nadejda HANDZIEV Annette BORDON Jean FONTAINE Aurélie Le NAVENAN Rémi KLEIN Bruno VALENTIN Vanessa TOURNIER	Fabrice DUGERDIL

		RESTAURATION COLLECTIVE
Vice-président	Rémi KLEIN	
Membres (7)	Renée TRACHEZ-Gicquel Vanessa TOURNIER Belgin CETIN Alain ROGER Christèle REBET	Jocelyne BERRUEX

		<u>PROXIMITE-DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u>
Vice-présidente	Annette BORDON	
Membres (9)	Alain ROGER Nadejda HANDZIEV Patrick AMADEÏ Jean-Yves DEMELUN Taouffig DOUS Liliane DUVAL Delphine CHATRIAN	Marie-Charlotte AUBRY

		<u>PERSONNEL COMMUNAL</u>
Vice-président	Jean-Yves DEMELUN	
Membres (8)	Jean FONTAINE Alain ROGER Annette BORDON Belgin CETIN Aurélie Le NAVENAN Rémi KLEIN	Marie-Charlotte AUBRY

		<u>CULTURE ET PATRIMONE</u>
Vice-présidente	Delphine CHATRIAN	
Membres (10)	Annette BORDON Romain BONNET Liliane DUVAL Véronique NAUMOVIC Rémi Klein Taouffig DOUS Jean- Yves DEMELUN Vanessa TOURNIER	Jacques SARTELET

		<u>SPORT – EDUCATION – JEUNESSE</u>
Vice-président	Clément VALENTIN	
Membres (9)	Patrick AMADEÏ Ludovic PICHON Claire METRAL Romain BONNET Ludwig BIANCHIN Véronique VIZET Rémi KLEIN	Jacques SARTELET

		<u>ACTEURS SPORTIFS</u>
Vice-présidente	Patrick AMADEÏ	
Membres	Membres commissions sport	

	<u>PETITE ENFANCE – SCOLAIRE</u>	
Vice-présidente	Vanessa TOURNIER	
Membres (8)	Clément VALENTIN Véronique NAUMOVIC Liliane DUVAL Rémi KLEIN Romain BONNET Céline SICOLI	Jocelyne BERRUEX

	<u>INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX</u>	
Vice-président	Jean FONTAINE	
Membres (10)	Annette BORDON Alain ROGER Ludovic PICHON Belgin CETIN Jean-Yves DEMELUN Rémi KLEIN Christèle REBET Maurice SADZOT	André PASTERIS

	<u>SOLIDARITES (CCAS – Affaires Sociales)</u>	
Vice-présidente	Nadejda HANDZIEV	
Membres (7)	Patrick AMADEÏ Belgin CETIN Véronique VIZET Renée TRACHEZ-GICQUEL Alain ROGER	Marie-Charlotte AUBRY

09 /DEL2020-75 : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Monsieur le maire rappelle que l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Locales introduit par l'article 5-1 de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 prévoit la création dans les communes de plus de 10 000 habitants d'une commission consultative des services publics locaux.

Il explique que cette commission doit être consultée pour tout nouveau projet visant à confier à un tiers un service public, par voie de délégation ou à travers l'exploitation d'une régie, à condition que celle-ci soit dotée de l'autonomie financière (qu'il s'agisse de Services Publics Industriels et Commerciaux ou de Services Publics Administratifs) et qu'elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- 1) tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L 1411-4 (délégation de service public local),
- 2) tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie. »

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les représentants de cette commission selon le schéma suivant (d'après le règlement intérieur du Conseil Municipal),

- le maire, Président,
- quatre conseillers municipaux (appartenant à la majorité municipale),
- un conseiller dans chacun des groupes de l'opposition municipale,
- Trois représentants d'associations locales (à prendre par arrêté du Maire ultérieurement)

Monsieur le maire prend pour exemple, la délégation de service public du camping des Iles ; à l'époque, la CCSPL aurait été consultée en amont de la mise en place de cette DSP.

6 conseillers	Alain ROGER Belgin CETIN Jean-Yves DEMELUN Jean FONTAINE	Fabrice DUGERDIL
---------------	---	-------------------------

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 /DEL2020-76 : Délégations du Conseil Municipal données à Monsieur le Maire

Monsieur Alain ROGER rapporte au conseil municipal les dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT au terme duquel des délégations peuvent, par souci d'efficacité essentiellement, être consenties par le conseil municipal au Maire. Il s'agit donc pour le premier de confier au second l'exécution d'une partie de ses pouvoirs.

Monsieur Alain ROGER précise au conseil toutes les délégations susceptibles de faire l'objet de cette délégation, et signale la baisse significative de réalisation des emprunts mentionné à l'article 3, passant de 8 millions d'euros à 2 millions d'euros. Il souligne la volonté de transparence afin que les emprunts conséquents fassent bien l'objet d'un vote ; de même baisse des lignes de trésorerie de 4.5 Millions à 3 Millions.

Il explique également l'ajout d'une nouvelle délégation (article 27) permettant d'éviter le vote systématique par délibération de certains actes d'urbanisme et ainsi de fluidifier le travail du service.

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir approuver les délégations demandées au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le conseil municipal approuve cette question à l'unanimité.

11 /DEL2020-77 : Délégations pour signature des actes en la forme administrative

Monsieur Alain ROGER informe l'assemblée municipale qu'il est possible, pour la commune, de passer en la forme administrative des actes d'acquisition, de vente, de mise ou prise en location ou encore de droits réels immobiliers. Dans ce cas le Maire exerce, de par la loi, la fonction notariale. Il recueille les actes et en assure l'authentification. Ainsi il ne peut signer lui-même un acte auquel il n'est pas partie et il convient dès lors de l'autoriser à recueillir ces actes d'une part, de désigner d'autre part l'adjoint qui pourra signer l'acte. A cet égard Madame Christèle REBET en sa qualité de 1^{ère} adjointe est proposée, et en cas d'indisponibilité Madame Belgin CETIN pourra la remplacer.

Invité à voter, le conseil municipal approuve cette question et consent à Mme REBET, le cas échéant à Mme CETIN, la délégation de signature sollicitée par 28 voix pour et 5 contre (A.PASTERIS-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY).

12 /DEL2020-78 : Indemnité de fonction du Maire

13 /DEL2020-79 : Indemnité de fonction des adjoints et des conseillers municipaux

14 /DEL2020-80 : Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe

Monsieur Alain ROGER, adjoint aux Finances, indique au conseil municipal les conditions relatives à la fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Il rappelle que les indemnités de fonction sont allouées pour l'exercice effectif des fonctions. Elles ne peuvent pour le Maire dépasser 65% de l'indice brut de référence 1015 et 27.5% pour les adjoints. Les indemnités versées à des conseillers municipaux sont prises sur ces enveloppes.

En outre le classement de la commune en station touristique permet une majoration de 25% des indemnités.

Conformément aux textes réglementaires, Monsieur Alain ROGER propose au conseil municipal de fixer les indemnités des élus à : 65% pour le Maire, taux maximum, celui-ci ayant quitté son emploi afin de se consacrer totalement à son mandat municipal, 19.20% pour les 8 adjoints, soit un taux inférieur par rapport au mandat précédent et enfin 9,45% pour les 6 conseillers municipaux qui ont reçu délégation de fonction. Il ajoute que l'engagement de baisse des indemnités des élus (11,88%) annoncé lors de la campagne électorale a ainsi été respecté.

Monsieur le maire prend la parole pour préciser que la transparence est un souhait de la nouvelle mandature, afin que des chiffres précis soient communiqués et non uniquement des pourcentages, comme sous le mandat précédent.

Il ajoute qu'il souhaite se consacrer à son mandat à 100%, que sa démission de l'emploi qu'il occupait représente une perte financière qui sera tout de même en partie compensée par la vice-présidence d'une commission à l'intercommunalité.

Les 3 délibérations sont mises au vote et adoptées par 27 POUR et 6 ABSTENTIONS (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY).

15 /DEL2020-81 : Commission de suivi du Site (CSS) de l'incinérateur de déchets non dangereux de Passy

1 titulaire	SADZOT Maurice
1 suppléant	LE NAVENAN Aurélie

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY).

16 /DEL2020-82 : Entreprise d'insertion Champ des Cimes

1 représentant	ROGER Alain
----------------	-------------

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY).

17 /DEL2020-83 : Association Jardin des Cimes

1 représentant	REBET Christèle
----------------	-----------------

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que cette association a été créée il y a une dizaine d'années par le maire de l'époque, Monsieur Yves TISSOT. Celui-ci, préoccupé par les fermetures de lits, souhaitait apporter quelque chose de nouveau au Plateau d'Assy. Monsieur le maire ajoute ensuite qu'il était important de le souligner car cette association est appelée à évoluer davantage encore.

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY).

18 /DEL2020-84 : Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

1 titulaire	REBET Christèle,
1 suppléant	TOURNIER Vanessa

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

19 /DEL2020-85 : Comité de gestion de la réserve naturelle de Passy

Monsieur le Maire demande à nouveau si le groupe d'opposition souhaite proposer des candidatures, 2 places étant disponibles.

André PASTERIS demande si l'on peut reporter la délibération afin d'y réfléchir, ce à quoi Monsieur le maire répond par la négative, ceci étant un peu compliqué. Après une rapide concertation avec son équipe, les candidatures de Monsieur Jacques SARTELET et Monsieur Fabrice DUGERDIL sont enregistrées.

10 représentants	REBET Christèle VALENTIN Bruno DEMELUN Jean-Yves CETIN Belgin SARTELET Jacques	HANDZHIEV Nadejda TOURNIER Vanessa THIMJO André LE NAVENAN Aurélie DUGERDIL Fabrice
------------------	--	---

La délibération est approuvée à l'unanimité.

20 /DEL2020-86 : Conseil d'établissement du Lycée du Mont-Blanc

3 représentants	THIMJO André CHATRIAN Delphine NAUMOVIC Véronique
-----------------	--

Monsieur le Maire rapporte les propos de la direction du lycée déplorant l'absence des élus du mandat précédent, et donc très satisfaite de rencontrer les nouveaux élus lors d'un récent pot de départ à la retraite.

André PASTERIS prend la parole et dit à Monsieur le maire, concernant la présence forte annoncée des élus dans les diverses associations ou commissions, que ce ne sont que des paroles et qu'il faudra le prouver.

Annette BORDON signale alors, celle-ci ayant été représentante au Conseil d'administration du Collège lors du mandat précédent, qu'elle a été présente lors de chaque Conseil d'administration accompagnée de Myriam Rech, élue de la majorité.

Monsieur le maire confirme que Madame RECH et Madame BORDON ont en effet travaillé efficacement en lien avec le collège, ceci n'étant peut être pas le cas des représentants au lycée sous le mandat précédent.

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

21 /DEL2020-87 : Conseil d'établissement du Collège de Varens

2 représentants	BORDON Annette TRACHEZ-GICQUEL Renée
-----------------	---

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

22 /DEL2020-88 : Correspondant Défense

1 représentant	CASTERA Raphaël
----------------	------------------------

Vote à l'unanimité.

23 /DEL2020-89 : Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

6 représentants	Jean FONTAINE Annette BORDON Alain ROGER	Ludovic PICHON Belgin CETIN Jean-Yves DEMELUN
+ directeur S.T.	Carole ASCENSI	

Monsieur le maire demande au groupe d'opposition s'il souhaite disposer d'un siège.

André PASTERIS répond que Monsieur Jacques SARTELET pourrait siéger si cela est possible.

Pierre-Olivier CARRA répond par l'affirmative, aucun chiffre limite n'étant précisé dans le texte.

Vote à l'unanimité.

24 /DEL2020-90 : Etablissement Public Départemental Autonome de Prévention Spécialisé (E.P.D.A.)

1 représentant	AMADEI Patrick
----------------	----------------

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

25 /DEL2020-91 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.)

2 représentants	CETIN Belgin THIMJO André
-----------------	------------------------------

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

26 /DEL2020-92 : Office de tourisme

4 représentants	THIMJO André CHATRIAN Delphine VALENTIN Bruno VALENTIN Clément
-----------------	---

Fabrice DUGERDIL demande s'il est possible d'ajouter sa candidature.
Monsieur le Maire répond qu'une vérification sera faite dans les statuts de l'Office du Tourisme.

Vote à l'unanimité.

27 /DEL2020-93 : Office municipal des Sports

3 représentants	VALENTIN Clément AMADEI Patrick DEMELUN Jean-Yves
-----------------	---

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

28 /DEL2020-94 : Conseil d'établissement de l'école municipale de musique

3 représentants	CHATRIAN Delphine BORDON Annette TRACHEZ-GICQUEL Renée
-----------------	---

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

29 /DEL2020-95 : Comité de gestion de la bibliothèque municipale

4 représentants	CHATRIAN Delphine TOURNIER Vanessa HANDZHIEV Nadejda
-----------------	---

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

30 /DEL2020-96 : Comité de jumelage Passy / Pfullingen

3 représentants	DUVAL Liliane SADZOT Maurice HANDZHIEV Nadejda
-----------------	---

6 abstentions : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

31 /DEL2020-97 : Prise de participation dans la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique (SPL OSER)

La Commune de Passy est membre de la SPL OSER depuis 2015.

Le Conseil municipal est invité à désigner **Madame REBET Christèle** comme représentante de la Commune de Passy pour la SPL OSER.

La délibération est adoptée à la majorité, 27 POUR et 6 ABSTENTIONS : (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-O.DORE-J.SARTELET-MC.AUBRY)

FINANCES

32 /DEL2020-98: Suspension de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020

Monsieur Alain ROGER explique qu'il est proposé un abattement de 100 % pour l'année 2020 sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure afin de soutenir les entreprises locales suite aux difficultés engendrées par la crise sanitaire du COVID-19.

Il ajoute que seule la commune de Passy avait instauré cette taxe au Pays du Mont-Blanc.

Monsieur le maire précise que la commune restera vigilante par rapport à ce qui sera fait, toujours en accord avec le cadrage PLU.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCIER

33 /DEL2020-99 : Régularisation de l'emprise du chemin de Curalla – échange de parcelles entre la commune de Passy et la SCI Van Best et déclassement de la parcelle J-3181

Madame Belgin CETIN, adjointe à l'aménagement du territoire, rappelle que deux délibérations avaient été prises en date du 25 octobre 2018 et du 30 janvier 2020 afin d'acter l'échange de parcelles entre la Commune de Passy et la SCI Van Best et régulariser cette situation de fait. Elle explique que le notaire en charge du dossier a noté que la parcelle cadastrée J-3181 correspondant à un délaissé du chemin de Curalla restait à déclasser et à intégrer dans le domaine privé de la Commune afin d'être cédée à la SCI Van Best.

Cette délibération n'appelle pas de débat. Elle est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

34 /DEL2020-100 : Délibération portant attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal

Délibération supprimée.

35 /DEL2020-101 : Poste d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à élargir au cadre d'emploi des ATSEM

Jean-Yves DEMELUN, conseiller municipal délégué au personnel communal, informe l'assemblée que, à l'occasion d'un départ à la retraite d'un agent et du recrutement à venir sur ce poste, il est opportun de modifier la délibération n°37 du 28 mars 2013 qui ouvrait ce poste d'ATSEM au seul cadre des adjoints techniques territoriaux.

Il convient donc d'élargir cet emploi au cadre d'emploi des ATSEM afin de mettre en adéquation sur ce poste le grade et les fonctions de l'agent qui sera recruté prochainement sur ce poste.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

36 /DEL2020-102 : Contrat d'apprentissage

Monsieur Jean-Yves DEMELUN rappelle au Conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, formation sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ; ce dispositif présentant un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il est proposé de recourir à des contrats d'apprentissage selon les dispositions suivantes :

- o Un contrat d'apprentissage au service petite enfance dans le cadre de la préparation d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

37 /DEL2020-103 : Délibération portant création d'un emploi non permanent- Contrat de projet

Monsieur Jean-Yves DEMELUN explique que, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, la collectivité souhaite créer un contrat non permanent issu de la loi de transformation de la fonction publique dit : contrat projet dont l'objet est le suivant : Gestion des rénovations énergétiques du patrimoine bâti et optimisation de la gestion des énergies.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent à temps complet ouvert au cadre d'emploi des techniciens d'une durée initiale de 3 ans pouvant être renouvelé dans la limite de 6 ans pour mener à bien le projet en cours.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

38 /DEL2020-104 : Création de 2 emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement des agents contractuels nécessaires pour pourvoir ces emplois

Monsieur Jean-Yves DEMELUN précise que les 2 emplois qu'il est décidé de créer consistent à la nécessité de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans le cadre de l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la commune de Passy ainsi qu'aux différentes exigences gouvernementales de cette période post-pandémie, ou les mesures restent durcies pour les établissements d'accueil du jeune enfant, imposant un encadrement des enfants plus restreint qu'en temps normal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

39 /DEL2020-105 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Afin d'anticiper une éventuelle reconduction de la répartition des enfants dans les classes de l'école de Passy Chef-lieu comme cela a été le cas lors de l'année scolaire 2019/2020, Monsieur Jean-Yves DEMELUN explique qu'il est décidé de créer un emploi non permanent, à temps non complet.

Monsieur Fabrice DUGERDIL, souhaite prendre la parole et demande s'il n'était pas question d'une fermeture de classe à l'école du chef-lieu ?

Monsieur le Maire demande à Vanessa TOURNIER, adjointe aux affaires scolaires de lui répondre.

Vanessa TOURNIER explique qu'une fermeture de classe était effectivement en cours mais que les décisions sont gelées actuellement.

Monsieur le Maire ajoute que l'école est menacée par une fermeture de classe chaque année mais qu'il lui paraît compliqué dans ce contexte de crise sanitaire et de distanciation sociale de fermer une classe. Il précise que les élus seront vigilants par rapport à ça.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

40 /DEL2020-106 : Création de deux emplois permanents à temps non complet ouvert au cadre d'emploi des agents d'animation territoriaux pour assurer l'encadrement des enfants pendant la pause

Monsieur Jean-Yves DEMELUN précise que les emplois qu'il est décidé de créer résultent de la nécessité de régulariser la situation des agents horaires recrutés au sein du service éducation jeunesse pour assurer l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 permettant à présent le recrutement d'agent contractuel sur un temps de travail inférieur à 17h30.

Il informe l'assemblée que la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois est respectivement de :

- Pour l'agent en charge de l'encadrement de la pause méridienne 8,17/35^{ème} (23.30%)
- Pour l'agent référent de la pause méridienne et de l'encadrement : 9,979/35^{ème} (28.5%)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SPORTS

41 /DEL2020-107 : Report d'échéance des abonnements annuels des usagers de la Piscine de Marlioz

Monsieur Clément VALENTIN, adjoint aux Sports, explique à l'assemblée que la piscine de Marlioz a dû être fermée 13 semaines consécutives, du 16 mars au 14 juin 2020, du fait de la crise de la Covid-19, ceci ayant impacté directement les usagers de la piscine et spécifiquement ceux ayant payé un abonnement annuel.

Afin de dédommager les abonnés de l'impossibilité d'utiliser la piscine, il est proposé de reporter la date de fin de leur abonnement du nombre de semaines perdues.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Décisions du Maire

Les décisions sont consultables dans le dossier du Conseil Municipal (Secrétariat Général)

40/20	Occupation temporaire du domaine public communal pour une activité de promenades en chiens de traïneau à Plaine-Joux Autorisation accordée à Madame Adélaïde TAMARELLE Pour une durée de 3 ans, soit du 01/12/2019 au 01/12/2022 Montant forfaitaire pour la location fixé à 400,00€ HT
65/20	Fourniture et pose des équipements de cuisine pour l'office des restaurants scolaires et de la résidence Passyflore Avenant N°1 au marché conclu avec l'entreprise « Cuisine Froid Montagne » à CRAN GEVRIER Pour un montant de 4 371,04€ portant le nouveau marché à 58 201,68€ HT
67/20	Fabrication de repas à la cuisine du Frioland et livraison en liaison froide Avenant 3 au marché conclu avec la société SODEXO à Guyancourt Ajout de 2 prix nouveaux : fabrication et livraison de pique-nique 4 composantes au prix de 4,86€ HT et 5 composantes au prix de 5,08€ HT
68/20	Modification des tarifs communaux pour la piscine à la suite du déconfinement lié au Covid19 -entrée enfant 1,60€ et entrée adulte 2,10€
69/20	Prestation de nettoyage des structures des services éducation jeunesse petite enfance Avenant 1 au Marché conclu avec la société 100drillon.net.74 à Passy Report de la date de fin du marché de 3 mois portant la durée totale du marché à 39 mois au lieu de 36
70/20	Tarifs communaux 2020/2021-école de musique
71/20	Marché de travaux : réhabilitation du chalet accueil de Plaine-Joux-Création d'une passerelle-Projet PITER LOT 6 : Revêtement de sols Marché conclu avec l'entreprise DEVOUASSOUX Nicolas à Passy Pour un montant de 6 328,88€
77/20	Occupation du domaine public communal pour la pratique des sports de pagaie à la base de loisirs des îles de Passy Autorisation accordée à la SARL Adventures PAYRAUD Du 15/06 au 15/09 Montant forfaitaire pour la location fixé à 300€HT
78/20	Résiliation du marché Fourniture et pose de clôtures, portails, portillons aux abords des établissements communaux Résiliation de l'accord-cadre conclu avec la société Natur'Decor SARL Pour faute de titulaire
79/20	Tarifs communaux Parkings de la plage , des Granges et des Criques (Base de loisirs des Iles de Passy) Pour la saison d'été 2020, du 04/07 au 30/08
80/20	Requalification de l'avenue de la plaine LOT 1A : Travaux de canalisation AEP, EU, EP Avenant N°1 Annule et remplace la décision N°47/20

81/20	Fourniture et installation du mobilier de la crèche « Les Cabris » LOT 6 : Vaisselle Marché conclu avec l'entreprise HENRI JULIEN à Bethune Pour un montant de 1840,88€ HT
82/20	Convention relative au prêt d'un four par la société SODEXO à la commune de Passy A titre gracieux jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021
83/20	Convention de location de terrains Mise à disposition à l'association de pêche et pisciculture des terrains situés au lieu-dit Le communal de MARLIOZ Du 01/01/20 au 31/12/25 Loyer annuel de 43 euros
87/20	Rénovation de l'éclairage des gymnases de la ville de Passy Marché conclu avec la société ROUQUETTE SAS à Poisy Pour un montant de 53 508,42€
91/20	Marché de travaux – Réhabilitation du chalet accueil de Plaine-Joux création d'une passerelle –Projet PITER LOT 1 : Plomberie Sanitaire Ventilation Marché conclu avec l'entreprise SARL ADT à Magland Pour un montant de 3 737,00€ HT
92/20	Avenant à la convention du 31/03/17 portant sur l'occupation du domaine public, buvette de la plage à la base de loisirs des îles de Passy Annulation de la redevance fixe pour la saison d'été 2020 (suite à l'impossibilité d'exploitation du chalet)
93/20	Occupation du domaine public communal pour l'exploitation de l'activité trottinette électrique Saison 2020, location : 150€HT et 350€ HT pour 2021
94/20	Fourniture et installation du mobilier de la crèche « Les Cabris »- LOT 10 : Electroménager Marché conclu avec l'entreprise DURR EQUIP à Megève Pour un montant de 7 945,94€ HT
95/20	Dispositif de surveillance de l'air intérieur dans les établissements recevant du public Avenant 1 au marché conclu avec l'entreprise CARSO LSHEL à Venissieux Nouveau montant du marché fixé à 25 854,69€ HT
96/20	Fourniture et installation du mobilier de la crèche « les cabris » LOT 9 : Mobiliers divers extérieur Avenant 1 Marché conclu avec l'entreprise HARA France à Egly Remplacement de la grande structure motrice par des motrices de plus petite taille adaptées à l'espace extérieur
97/20	Réhabilitation de La Poste en maison médicale LOT 2 Charpente couverture zinguerie Avenant 1 au marché conclu avec l'entreprise NICODEX aux CARROZ Portant le nouveau montant à 14 933,60€ HT

Demandes d'autorisations d'urbanisme déposées sur les biens communaux

Les dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme sont consultables dès lors que l'instruction est close (Service Urbanisme-Foncier)

Période : Juin-Juillet

Nombre de dossiers : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 09.

La secrétaire de séance,
Belgin CETIN



Le Maire,
Raphaël CASTERA,

